

Déclaration pour des bâtiments « Zéro Carbone »

Nos bâtiments aident à définir nos villes, qu'il s'agisse de leur silhouette emblématique ou du patrimoine architectural qu'ils représentent. Ils hébergent nos concitoyens et leur servent de lieux de vie, de travail, d'études et de divertissement. Ces bâtiments sont également l'une des sources les plus importantes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et sont en moyenne responsables [de plus de la moitié des émissions totales des villes](#). Les bâtiments constituent également une source non négligeable de pollution atmosphérique. Actuellement, [près de 500 000 personnes décèdent chaque année en raison de la pollution de l'air extérieur causée par l'utilisation d'énergie dans les bâtiments](#). Pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, ce que la science nous exhorte à faire, il est urgent de prendre des mesures drastiques pour réduire les émissions produites par les bâtiments.

Les bâtiments «Zéro Carbone» sont écologiques et sains. Ils utilisent l'énergie de manière extrêmement efficace et sont approvisionnés par des sources renouvelables. Ils constituent des habitations confortables, dont les occupants ne gaspillent pas d'argent en factures énergétiques, des lieux de travail productifs isolés contre les températures extrêmes, ou des écoles saines où l'air n'est pas pollué.

Étant donné que la plupart des bâtiments seront utilisés sur de nombreuses générations, il est nécessaire de prendre des mesures dès aujourd'hui. Si nous ne le faisons pas, le problème perdurera pour nos enfants et nos petits-enfants. Mais si nous honorons cet engagement, nos concitoyens en bénéficieront pour les générations à venir. Les incidences positives de ces mesures sont indéniables, allant de la réduction des factures énergétiques, y compris pour nos citoyens les plus vulnérables, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air extérieur que nous respirons.

Nous sommes déterminés, en tant que maires, à ouvrir la voie vers ces réalisations. Toutefois, nous ne pouvons pas, à nous seuls, transformer nos bâtiments, qu'ils soient imposants ou plus petits, historiques ou récents. Nous ferons ce qui est en notre pouvoir et relève de notre autorité pour promulguer des règlements ou des politiques de planification pour les bâtiments « Zéro Carbone ». Nous souhaitons collaborer avec les autorités régionales et nationales, qui jouent également un rôle central dans l'établissement de normes pour les bâtiments, et nous saluons l'engagement en faveur des bâtiments « Zéro Carbone » déjà pris par certains, qui ont ouvert la voie. Le secteur privé est également un acteur essentiel dans la construction de bâtiments sains et écologiques. Nous félicitons les entreprises qui ont signé l'engagement en faveur de bâtiments « Zéro Carbone » du [World Green Building Council](#), et les accueillons avec plaisir dans nos villes. Nous espérons que notre engagement collectif motivera les gouvernements nationaux à un même degré d'ambition et d'initiative, compte tenu du rôle essentiel qu'ils jouent dans l'établissement de normes pour les bâtiments.

Pour garantir que nos villes réalisent les objectifs les plus ambitieux de l'Accord de Paris et ne construisent que des bâtiments « Zéro Carbone » à l'avenir :

Nous nous engageons à adopter des règlements ou des politiques de planification qui permettront aux nouveaux bâtiments d'être exploités avec une empreinte carbone nette nulle d'ici 2030, mesure que nous étendrons à l'ensemble des bâtiments d'ici 2050.

Pour respecter cet engagement, nous :

- Établirons une feuille de route dans le cadre de notre engagement en faveur de bâtiments « Zéro Carbone »
- Élaborerons un ensemble de mesures incitatives et de programmes de soutien.

- Rendrons compte chaque année de nos progrès vers la réalisation de ces objectifs, et évaluerons la possibilité d'établir des rapports sur les émissions autres que celles de CO₂ opérationnel (telles que les émissions de gaz réfrigérants).

[LES VILLES PEUVENT AJOUTER UN ENGAGEMENT RELATIF AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX CI-DESSOUS]

En outre, dans nombre de nos villes, nos bâtiments municipaux représentent une part importante des émissions de bâtiments et autorisent une large marge de manœuvre en termes de prise de mesures rapides. Nous pouvons les utiliser dans le cadre de phases pilotes d'innovations, pour renforcer les capacités de nos marchés locaux et en tant qu'exemple à suivre.

Nous nous engageons à posséder, occuper et développer exclusivement des biens avec une empreinte carbone nette à zéro d'ici 2030.

Pour respecter cet engagement, nous :

- Mesurerons la demande en énergie et les émissions de CO₂ actuelles de nos bâtiments municipaux et déterminerons des possibilités de réduction.
- Établirons une feuille de route dans le cadre de notre engagement en faveur de bâtiments municipaux à empreinte carbone nette nulle.
- Rendrons compte chaque année de nos progrès vers la réalisation de ces objectifs, et évaluerons la possibilité d'inclure dans ces rapports des informations sur les émissions autres que celles de CO₂ opérationnel (telles que les émissions de gaz réfrigérants).